



Jusqu'à qd la pension alimentaire pour un enfant m

Par Visiteur

Bonjour,

Séparée depuis septembre 2004, et divorcée officiellement en 2006, je verse mensuellement une pension à ma fille aînée majeure.

Jusqu'à quand suis-je tenue de verser cette pension à ma fille aînée majeure, dont je n'ai absolument plus aucune nouvelle depuis septembre 2005. Je n'ai AUCUN contact, pas d'adresse, pas de n° de téléphone. Son père refuse de m'en donner.

Je sais seulement par sa jeune soeur qu'elle a réussi en 2007 son concours de pilote de ligne à l'ENAC après deux années de prépa. En formation depuis septembre 2007 à l'Enac, je ne sais absolument rien d'elle, je n'ai AUCUNE information sur ses besoins.

Elle vient de réussir son premier niveau de brevet de pilote (nouvelle lâchée par la petite soeur qui n'en sait guère plus). Puis-je arrêter de lui verser cette pension sans me mettre en tort ? Ma fille aînée n'a-t-elle pas une obligation de m'informer de ses besoins économiques ?

Merci de bien vouloir m'indiquer la meilleure solution à envisager pour maintenant et l'avenir (l'âge limite de 25 ans pour une pension alimentaire est-il exact ?). Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Jusqu'à quand suis-je tenue de verser cette pension à ma fille aînée majeure
Que prévoit votre jugement de divorce quant au versement de la pension alimentaire?

Puis-je arrêter de lui verser cette pension sans me mettre en tort ?

vous devez au préalable saisir le juge aux affaires familiales afin de lui faire part de votre demande. ce dernier étudiera alors les besoins de votre fille et décidera le cas échéant de stopper le versement.

l'âge limite de 25 ans pour une pension alimentaire est-il exact ?

Pas exactement. En principe la durée du versement est fixée par votre jugement de divorce. Si tel n'est pas le cas, la loi ne prévoit aucune limite d'age. En principe le versement stoppe dès lors que l'enfant peut être autonome financièrement.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos réponses qui m'ont donné les informations souhaitées,
si besoin était à nouveau je ferai appel aux services de votre site et le recommanderai autour de moi,
cordialement

Par Visiteur

Chère Madame,

sou vous remercie pour vos propos et la confiance que vous nous avez témoignée.

Au plaisir.

Bien cordialement